



<b>Rapport n° 15</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 23 juin 2014</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX  
DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE CREPY**

Lors de sa séance du 4 novembre 2013, le Conseil d'administration a décidé l'attribution des marchés pour l'aménagement d'un centre de première intervention dans des locaux industriels à CREPY.

Pour pouvoir assurer dans de bonnes conditions la fin de ces travaux, il vous est proposé de repousser la date de fin du 30 juin au 31 juillet et de signer pour l'ensemble des lots les avenants correspondants.

En outre, les ajustements intervenus en positifs et négatifs en cours de chantier, nous contraignent aux ajustements suivants sur les différents lots :

- Lot n° 2 Démolition - Gros œuvre - Carrelage – Ravalement, Entreprise LORY CONSTRUCTION un avenant de – 1 295,00 € HT
- Lot n° 4 Couverture bardage, Entreprise CREIL Etanchéité un avenant de + 6 210,51 € HT
- Lot n° 5 Agencement intérieur, Entreprise MEREAU un avenant de + 480,00 € HT.
- Lot n° 6 Plomberie - Chauffage – Ventilation, Entreprise MORLET Jérôme un avenant de + 1 324,00 € HT.
- Lot n° 7 Electricité, Entreprise SEG pour un avenant de + 863,72 € H.T.
- Lot n° 8 Peinture - Sol souple, Entreprise GUERLOT un avenant de – 3 590,03 € H.T.

Le solde des avenants s'élève à + 3 993,20 € HT, qui correspondent à la création d'un massif béton pour la pose d'une antenne (3 122,00 €) et à la mise en peinture des sanitaires (863,72 €).

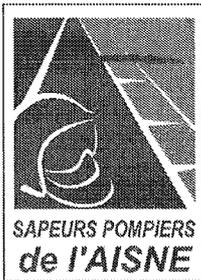
**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

Vu le rapport n° 15 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer les avenants suivants concernant les travaux du centre de première intervention de Crépy-en-Valois :
  - Lot n° 2 Démolition - Gros œuvre - Carrelage – Ravalement, Entreprise LORY CONSTRUCTION un avenant de – 1 295,00 € HT
  - Lot n° 4 Couverture bardage, Entreprise CREIL Etanchéité un avenant de + 6 210,51 € HT
  - Lot n° 5 Agencement intérieur, Entreprise MEREAU un avenant de + 480,00 € HT.
  - Lot n° 6 Plomberie - Chauffage – Ventilation, Entreprise MORLET Jérôme un avenant de + 1 324,00 € HT.
  - Lot n° 7 Electricité, Entreprise SEG pour un avenant de + 863,72 € H.T.
  - Lot n° 8 Peinture - Sol souple, Entreprise GUERLOT un avenant de – 3 590,03 € H.T.
- Autorise le Président à signer les avenants de délai sur l'ensemble des lots (1 à 8) pour porter le délai d'achèvement des travaux au 31 juillet 2014.

**Le Président,  
Thierry THOMAS**



Délibération n° 15	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 23 juin 2014		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	21
Membres en exercice :	21
Membres présents : ....	18
Votants : .....	18

Affiché le :  
- 8 JUL. 2014

Le 23 juin 2014 à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 5 juin 2014, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

Monsieur le Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental  
M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier  
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

**Excusé(s) :** M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet  
MM. Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Colonel Stephan ANTHONY

**Assistaient à la séance :** M. Patrice LEROY, payeur départemental,  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,  
M. Dominique BOUDESOCQUE, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON

**AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX  
DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE CREPY**

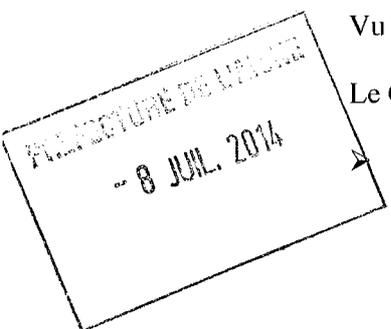
Vu le rapport n° 15 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer les avenants suivants concernant les travaux du centre de première intervention de Crépy :

- Lot n° 2 Démolition - Gros œuvre - Carrelage – Ravalement, Entreprise LORY CONSTRUCTION un avenant de – 1 295,00 € HT

.../...



- Lot n° 4 Couverture bardage, Entreprise CREIL Etanchéité un avenant de + 6 210,51 € HT
  - Lot n° 5 Agencement intérieur, Entreprise MEREAU un avenant de + 480,00 € HT.
  - Lot n° 6 Plomberie - Chauffage – Ventilation, Entreprise MORLET Jérôme un avenant de + 1 324,00 € HT.
  - Lot n° 7 Electricité, Entreprise SEG pour un avenant de + 863,72 € H.T.
  - Lot n° 8 Peinture - Sol souple, Entreprise GUERLOT un avenant de – 3 590,03 € H.T.
- Autorise le Président à signer les avenants de délai sur l'ensemble des lots (1 à 8) pour porter le délai d'achèvement des travaux au 31 juillet 2014.

  
Le Président,  
Thierry THOMAS